Sixième Année. --- N° 612 | 1 P.T. le Numéro | Lundi 14 Janvier 1884.

LE BOSPHORE EGYPTIEN

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

ABONNEMENTS

Égypte... Un an..... 60 fr. Six mois..... 35 » Trois mois..... 20 »
Étranger - Le port en sus.

Bureaux au Caire, rue de l'Ancien Tribunal

PAUL GIRAUD
Rédacteur en Chef, Directeur

Pour les Abonnements et Annonces, s'adresser à l'Administrateur, au Bureau du Journal.

INSERTIONS

		La Ligne
Annonces..	4me page	50 cent.
	3me page	1 fr.
Réclames		2 »
Chroniques et Faits divers		5 »

Par décisions de la Cour d'Appel et des Tribunaux de 1re Instance du Caire et d'Alexandrie, le *Bosphore Egyptien* a été désigné pour la publication des annonces et avis Judiciaires.

Le Caire, le 14 Janvier 1884.

Les graves événements qui se déroulent en Egypte paraissent n'avoir produit jusqu'à ce jour qu'une impression peu profonde chez les gouvernements européens.

Ceux qui se fieraient à ces apparences se tromperaient étrangement. Les grandes puissances, qui ont retenu la parole du ministère anglais, laissent actuellement à la Grande-Bretagne toute liberté pour appliquer les réformes promises et s'abstiennent de troubler par une intervention, qu'on ne pourrait que mal interpréter, l'exécution d'un plan qu'on a déclaré devoir ramener l'ordre et le bien-être dans ce malheureux pays du Nil.

Il est indiscutable que si, comme tout tend à le faire croire, les prévisions du Cabinet de Londres ne se réalisaient pas, si les colonies européennes continuaient à souffrir comme elles souffrent depuis plus d'un an, il est indiscutable, disons-nous, que sous une forme ou sous une autre l'Europe interviendrait pour aider l'Angleterre dans une œuvre à l'accomplissement de laquelle elle n'aurait pu réussir seule.

Les tentatives qui sont faites depuis quelques mois pour placer le pays d'Egypte sous la protection ou la dépendance absolue de la Grande-Bretagne, pourront prendre d'ici à peu de temps un caractère plus ferme, plus accusé ; mais ces tentatives, quelles que soient l'habileté et l'ardeur des agents que l'Angleterre a envoyés parmi nous, échoueront fatalement devant l'impossibilité radicale et absolue pour un Etat européen de se maintenir seul en maître sur le sol égyptien.

Nous l'avons écrit à diverses reprises et nous ne saurions trop le répéter : par son passé, par sa constitution, par ses colonies, par ses aspirations, par sa situation géographique, l'Egypte est un pays d'internationalisme, c'est un pays destiné à devenir neutre, comme la Belgique et la Suisse, un pays dont l'indépendance et la liberté devront être placées sous la protection de toutes les puissances.

Tant que ce résultat ne sera pas obtenu, la question égyptienne restera un sujet de troubles et de division pour toutes les diplomaties, et sera la cause primordiale des malheurs du pays.

Nous avons souvent critiqué les façons de procéder de la politique de l'Angleterre dans l'Orient, et nous n'avons pas craint de dire que cette grande nation marchait à sa ruine en agissant parmi nous ainsi qu'elle semblait vouloir le faire.

Nous persistons à croire que les idées d'absorption de l'Egypte, qui paraissent dominer à l'heure actuelle dans le Royaume-Uni, ne pourront qu'entraîner pour lui les plus sinistres catastrophes.

Il est un point des plus importants, si ce n'est le plus important, de la question égyptienne que nous ne saurions trop discuter, trop étudier, ce point c'est le Canal de Suez.

Placée entre l'Europe et l'Asie, cette grande voie de communication internationale est menacée de devenir une route exclusivement anglaise.

Nous ne discuterons pas ici avec des sentiments, nous ne dirons pas de cette merveille du monde qu'elle a été exécutée par le génie français, par des mains françaises, au moyen de capitaux français ; la politique de sentiments est morte, bien morte, et, depuis douze ans en France, on est bien revenu de ces beaux sentiments qui nous avaient fait tirer jusqu'à ce jour les marrons du feu pour les plus grandes joies et satisfactions des habiles ; nous nous plaçons à un point de vue plus pratique, plus terre-à-terre, celui des intérêts.

Le canal de Suez est tout aussi utile à l'Espagne, qui possède les Philippines, qu'à la Hollande, qui commande à Java ; le commerce italien et l'autrichien, qui ont pris ces temps derniers un développement si considérable dans ses trafics avec l'Inde et la Chine, ont des droits tout aussi respectables que ceux du commerce anglais, et nous ne pensons pas que la République Française, qui est en train de fonder un immense empire colonial dans l'Indo-Chine, que la République Française qui protègera demain Madagascar, qui a son pavillon sur l'île de la Réunion, sur la Nouvelle-Calédonie, sur les îles Marquises et sur tant d'autres territoires de l'Archipel Océanique, qui comptera bientôt plus de 50 millions de sujets dans l'Extrême Orient, consente à laisser au pouvoir d'un seul la seule route qui conduit à ses possessions.

C'est cependant ce qui arriverait si l'Angleterre s'emparait de l'Egypte, si elle y exerçait un protectorat effectif, appuyé par des forces militaires.

On nous répondrait peut-être que la question du Canal est réservée, qu'elle fera l'objet d'arrangements spéciaux auxquels on conviera toutes les puissances intéressées ; nous ne tomberions pas dans un piège aussi grossier.

Que signifierait, en effet, la déclaration de neutralité du Canal, si une grande puissance européenne tenait garnison au Caire et à Alexandrie ?

Au premier bruit de guerre, en quelques heures, le canal serait occupé par les troupes étrangères et la liberté de la circulation entravée, la neutralité violée.

Le canal neutre, avec des soldats anglais dans le Delta, c'est le canal anglais, rien de plus ; or, le canal, qui doit être avant tout international, devenant la propriété d'un seul, c'est la discorde perpétuelle entre toutes les puissances, c'est un prétexte à discussions dangereuses, c'est la menace perpétuelle de guerres terribles.

Certes, les événements de 1870 ont montré quelles peuvent être les horreurs et les conséquences d'une lutte entre deux grands Etats européens ; mais que sont ces tristes et lugubres spectacles à côté de ceux que le monde aurait à contempler, si la guerre venait à éclater entre les deux grandes nations maritimes, entre l'Angleterre et la France ?

Cette guerre fratricide entre toutes, cette guerre que nous appellerons contre nature, ne pourrait manquer d'éclater un jour ou l'autre, mais bien sûrement un jour prochain si le canal maritime devenait propriété anglaise.

Personne en France, personne en Angleterre ne veut cette guerre ; nous tous, Anglais et Français, ne considérons qu'avec horreur une pareille éventualité, les haines qui nous avaient séparés pendant des siècles sont bien mortes, et le sang que nous avons versé ensemble sur de glorieux champs de bataille ont cimenté une amitié qui ne doit que s'augmenter chaque jour pour le bien de l'humanité tout entière.

Or, cette amitié, si nécessaire à la civilisation et au progrès, l'Angleterre la briserait sûrement le jour où elle prendrait l'Egypte : les haines mortes ressusciteraient, et nul ne peut dire quels désastres couvriraient le monde si pareil malheur arrivait.

On sait cela en Angleterre; c'est pourquoi nous persistons à ne pas croire à l'annexion, c'est pourquoi nous attendons avec confiance le jour prochain où l'ordre étant assuré et les réformes introduites, l'Angleterre rendra ce pays à lui-même et évacuera définitivement un pays dont la possession serait pour elle la source des plus grandes infortunes.

Lorsque hier nous avons annoncé que l'ordre d'évacuer Khartoum était donné, une des conséquences les plus graves de cet abandon nous est tout à coup apparue.

L'Egypte est un pays essentiellement agricole, qui ne vit et n'existe que parce que la vallée du Nil est la contrée la plus fertile et la plus riche qu'il y ait au monde.

Cette fertilité, cette richesse est factice. Que demain le Nil soit détourné, le pays entier redevient un désert comme le sont redevenu le sol de plusieurs antiques cités dont on découvre les ruines sous les sables.

La crue du Nil, cause de la production miraculeuse de la partie du sol qu'elle couvre, a besoin d'être surveillée : aujourd'hui on l'aide, demain on la combat, et cela suivant les nouvelles que l'on reçoit chaque jour des points en amont des terres cultivables où des observatoires ont été établis.

Personne n'ignore les nombreux services qu'a rendus à l'Egypte le nilomètre de Kartoum, qui de tous était le plus éloigné de la Basse-Egypte.

Depuis sa création, les accidents qui chaque année se produisaient à l'époque des inondations ont pu être prévus, on a en quelque sorte pu doser la crue et comme conséquence la répartir mieux, l'amener sur des terrains qu'elle n'avait jamais couverts, augmenter le rendement de la vallée, c'est-à-dire créer de nouvelles sources de revenus au pays et surtout de combattre à temps l'inondation.

Aujourd'hui, Khartoum est abandonné, le point d'observation reporté à Ouadi-Halfa et, comme effet immédiat, irrémédiable de cette mesure, les chances du cultivateur redeviennent ce qu'elles étaient autrefois ; comme au temps des Mamelucks, les fellahin se presseront sur les bords du Nil, surveillant, une motte de terre à la main, les progrès de la crue, se demandant avec anxiété si l'eau montera jusqu'à leur champ ou si elle n'emportera pas le terrain qu'elle devrait fertiliser.

Nous livrons ce sujet à la méditation des gens compétents.

Le Ministère des Finances vient de publier l'état des recettes et des dépenses faites du 1er janvier à fin octobre 1883.

Nous relevons dans cet intéressant travail quelques chiffres des plus instructifs.

Les prévisions budgétaires étaient fixées: pour le ministère des finances, à 470,431 livres à fin octobre, il n'avait été dépensé que 297,949 livres ; pour l'intérieur, il avait été prévu 306,598 livres et il n'avait été dépensé au 1er novembre que 180,244 L. E.

L'instruction publique, qui avait 99,549 L. en prévision, portait en dépenses au 31 octobre la somme de 72,858 L.

Par contre à l'article *fonds de réserve pour dépenses imprévues fixées* à 100,000 L.E., nous voyons qu'il a été dépensé pour le Soudan, le Harar et la mer Rouge, 389,626 L. E.

Pour le ministère des Travaux publics, les prévisions budgétaires étaient de 546,584 L.E.; à fin octobre il n'avait encore été dépensé que 394,764 L.E. L'année précédente, dans la même période, les dépenses de ce ministère ne s'étaient élevées qu'à 258,474.

Les affaires du Soudan font l'objet de nombreuses entrevues entre S. E. Nubar pacha, S. Evelyn Baring et le général Wood. Le bruit courait au Caire, dans la matinée de dimanche, qu'on serait revenu sur l'idée d'abanner Khartoum.

Un décret paru au *Moniteur* d'hier nomme M. Yacoub Artin bey président de la Commission des indemnités, en remplacement d'Abdel-el-Rahman bey Rouchdi.

On nous assure que Wasif pacha Osny, conseiller à la Cour d'appel, sera adjoint au nouveau président.

Il est à peu près certain que la Commission des indemnités terminera ses travaux dans le courant du mois de mars prochain.

Aujourd'hui ou demain doivent paraître au *Moniteur* les nominations de M. Clifford Lloyd comme sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, de M. Scott Moncrieff comme sous-secrétaire d'Etat aux travaux publics, de M. Watson comme sous-secrétaire d'Etat à la guerre.

M. Clifford Lloyd reste toujours chargé de l'inspection des réformes.

Les difficultés qui avaient surgi lors de la formation du ministère, et qui ont donné lieu au bruit dont nous nous sommes fait l'écho sous toutes reserves, paraissent avoir disparu.

Ces difficultés, d'ailleurs, n'avaient surgi que pour des questions d'attribution. Aujourd'hui tout paraît aplani.

On se rappelle que le jour même de la chute du ministère Chérif, le conseil d'Etat était réuni pour s'occuper des décrets et des lois concernant l'organisation de la municipalité d'Alexandrie, l'impôt sur la propriété bâtie indigène et étrangère, et la réorganisation des services sanitaires.

La nomination de LL. EE. Mustafa pacha Fehmy et Abd-el-Rahman bey Rouchdi, conseillers d'Etat, aux postes de Ministre, les embarras de la crise ministérielle avaient empêché jusqu'à ce jour le conseil d'Etat de continuer ses travaux.

Nous croyons savoir que les conseillers ont été appelés à donner individuellement leur avis sur chacun de ces projets, dont l'adoption ne fait un doute pour personne. On peut donc espérer que ces lois et décrets seront incessamment promulgués, et nous faisons les vœux les plus ardents pour qu'on constitue prochainement d'autres municipalités au Caire, à Tantah et dans tous les centres les plus importants de l'Egypte.

Le bruit court que S. E. Ali pacha Riga serait nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'instruction publique.

Une deuxième version circule à propos de l'abandon du Soudan.

Avant de retirer les troupes, le Gouvernement s'occuperait de faire évacuer les provinces abandonnées par tous les Egyptiens ou Européens qui les habitent.

Nous demandons au gouvernement s'il s'est bien rendu compte de leur nombre, et s'il dispose des moyens nécessaires pour assurer dans des conditions possibles le départ de 15,000 Egyptiens ou descendants d'Egyptiens qui habitent la seule ville de Khartoum.

Nous lisons dans l'*Egyptian Gazette* :

Le *Bosphore* établit, dans son numéro d'hier, un parallèle entre la condition de la Tunisie sous l'administration française et les conditions actuelles de l'Egypte.

D'après notre estimé confrère, tout est couleur de rose en Tunisie. Le correspondant à Tunis du *Malta Standard* est évidemment d'opinion différente, car voici ce qu'il dit dans une lettre qu'il a publiée le 3 courant :

« Avant l'invasion française, les Maltais émigraient librement dans ce pays. Le fait est que sous un gouvernement barbare, comme on appelait celui du Bey, 16,000 Maltais environ gagnaient ici leur existence et faisaient généralement leur fortune. Mais des statistiques récentes établissent qu'il part d'ici autant de Maltais qu'il en arrive. C'est un fait bien connu que la plupart des Maltais qui sont venus se fixer ici après l'invasion française ont dû rentrer dans leur pays natal, après avoir dépensé le peu qu'ils possédaient. Aujourd'hui tous ceux qui ne sont pas Français, ne peuvent rien trouver à faire dans ces parages. En outre, l'augmentation énorme des loyers, de la nourriture et des vêtements ne permet de vivre ici qu'à ceux qui ont leurs poches pleines de napoléons. De sorte qu'un lieu d'émigration pour les Maltais pauvres se trouve fermé. »

Pour la première fois, en critiquant un de nos articles, notre confrère prend un ton courtois et parle sans aigreur comme sans bravade.

Nous émettons sincèrement le vœu de voir le journal anglais observer à l'avenir, dans toutes les polémiques qui pourront s'engager entre nous, cette modération dont nous ne serons pas les premiers à nous départir.

Au parallèle esquissé dans notre journal entre la situation de la Tunisie et de l'Egypte, notre estimé confrère anglais nous oppose un passage d'une lettre publiée par la *Malta Standard*. Par un singulier hasard, le jour même où l'*Egyptian Gazette* insère cet entrefilet dans ses colonnes, notre confrère et ami, le *Télégraphe*, nous donne le texte même de l'adresse remise le 1er janvier 1884 au ministre de France à Tunis par la colonie maltaise.

A la lettre du correspondant du *Malta Standard*, nous ne croyons pouvoir mieux répondre que par la propre déclaration de la Colonie maltaise de Tunis.

Nous copions le *Télégraphe* ;

A Tunis, les réceptions du jour de l'An ont commencé à la résidence française dès neuf heures du matin et ont duré jusqu'à midi.

Le ministre a reçu tous les corps constitués et enfin une députation Maltaise qui lui a remis, à l'occasion de la nouvelle année, une adresse signée par 1,216 noms et dont voici le texte :

« Nous avons été députés pour vous remettre l'adresse signée par un nombre considérable de nos compatriotes nés à Tunis ou y habitant depuis de longues années ; nous vous prions de l'agréer et de croire qu'elle contient l'expresssion sincère de nos sentiments.

« Le but de cette adresse est de vous témoigner combien nous apprécions l'œuvre de civilisation et de progrès que vous avez heureusement inaugurée dans ce pays par plusieurs réformes importantes, et espérons qu'elles seront suivies d'autres réformes plus importantes encore. Notre colonie déjà considérable, augmentant chaque jour, ne peut que s'intéresser au bien-être de la Tunisie que nous considérons comme notre seconde patrie; nous n'avons qu'à bénéficier de son amélioration et des bienfaits que nous attendions depuis longtemps.

« Nous vous assurons d'avance de notre faible concours, s'il peut vous être utile dans l'accomplissement de votre mission civilisatrice en ce pays, jadis si prospère, si riche en resources, mais que des siècles d'une administration défectueuse avaient complètement ruiné.

« Nous savons que votre tâche est difficile : par cela même les résultats seront appréciés et votre mérite sera plus grand. Le jour bien éloigné encore, nous l'espérons, où vous serez appelé à remplir des fonctions plus importantes, vous aurez la satisfaction de pouvoir dire : « J'ai régénéré la Tunisie, l'ancienne Carthage ; je l'ai tirée du chaos dans lequel je l'ai trouvée et j'ai jeté les fondements d'une nouvelle Carthage. »

« Nous pouvons et nous croyons avoir le droit de parler ainsi, parce que nous avons habité la Tunisie longtemps et que nous trouvons une différence bien marquée en comparaison de ce qu'elle était anparavent. La tranquillité est parfaite, la sécurité absolue. Nous devons à ce sujet répéter ce que nous avons entendu dire par les indigènes : « On peut aujourd'hui voyager partout en Tunisie en portant sur sa tête une couronne de diamants. »

« Vous n'êtes pas des étrangers pour nous mais des amis bienveillants ; la prospérité de notre nombreuse colonie en Algérie l'atteste suffisamment.

« L'adresse était déjà couverte de 70 signatures, quand nous avons appris l'abolition de la juridiction consulaire en Tunisie ; c'est une des plus importantes réformes que nous attendions qui vient d'être accomplie et qui contribuera à la régénération du pays »

On lit dans le *Temps* :

C'est évidemment l'impossibilité de franchir la distance de Son-Tay à Bac-Ninh avec des bâtiments chargés de troupes qui a empêché d'attaquer Hong-Hoa par le fleuve Rouge. Une colonne agissant sans le secours des canonnières aurait eu à traverser la rivière Noire, qui n'a pas moins de 800 mètres de large à son embouchure et qui n'est guéable qu'à une quinzaine de kilomètres du point où elle se jette dans le fleuve Rouge. Du reste, la citadelle de Hong-Hoa n'a aucune importance : elle tombera fatalement dès que les canonnières pourront se présenter devant ses murailles. C'est un ouvrage en forme de quadrilatère, muni à chaque face d'une porte fortifiée qui est construit presque sur les bords du fleuve, en un point où la végétation est si puissante, qu'on peut passer devant la forteresse sans l'apercevoir. Resserrée comme elle l'est entre le fleuve Rouge et les montagnes, elle n'a d'importance que comme point d'observation sur le Song-Hoï, dont elle commande le passage.

L'amiral Courbet manifeste l'intention de purger le delta des nombreux pirates qui l'infestent. Il est donc probable qu'une colonne va être dirigée de Quang-Yen sur la montagne de l'Eléphant, où les pirates de la côte ont depuis longtemps un de leurs centres les plus importants. La situation, nos correspondants nous l'ont dit fréquemment, est déplorable dans le Delta, mais c'est la conséquence de la faiblesse de nos effectifs et d'un état de choses que les mandarins annamites ont toujours toléré.

NOUVELLES DIVERSES

L'attaché militaire de la légation chinoise est resté à Paris.

D'après son langage la paix, sur les propositions même de la Chine, ne serait pas éloignée.

L'attaque de Bac-Ninh n'est point prochaine ; d'ici là des propositions directes seront, dit-on, faites à la France.

***

La campagne de Madagascar va être pressée plus vivement par l'amiral Galiber à cause des fièvres qui fatiguent nos soldats et de la possibilité prochaine de joindre aux troupes d'opération quelques soldats détachés de l'armée du Tonkin.

***

M. Léon de Rosny, un orientaliste français, professeur à l'Ecole spéciale de langues orientales, a été chargé par le gouvernement suédois de dresser le catalogue et de surveiller la publication des manuscrits recueillis au Japon par M. Nordenskiold, l'exprolateur bien connu.

M. de Rosny est l'un des anciens rédacteurs de l'*Echo Universel*, de Jules Simon.

***

Le 31 décembre, à Nice, une centaine d'amis accompagnant le père de Gambetta se sont rendus au cimetière, où se trouvaient déjà le préfet et le maire. Plusieurs couronnes, parmi lesquelles une couronne offerte par un groupe d'Alsaciens-Lorrains, ont été déposées sur la tombe de Gambetta.

M. Jean Dollfus, ex-maire de Mulhouse, député au Parlement allemand, faisait partie du groupe des Alsaciens.

Le préfet a remercié les assistants en les priant de laisser à cette manifestation son caractère privé, comme le désirait le père de Gambetta « Cette visite, a dit le préfet, n'ajoute rien à la gloire du grand patriote, mais elle montre que la France n'oubliera jamais la perte faite par la démocratie. »

***

Le *Globe* croit savoir que le ministère du commerce anglais a prévenu les promoteurs du projet de tunnel sous la Manche que le gouvernement s'opposerait à la discussion de ce projet, s'il était de nouveau présenté au Parlement.

Pourquoi ?

***

On lit dans la *Gazette Nationale* :

Depuis quelques jours, le bruit se répand que le feld-maréchal de Manteuffel demanderait à être relevé de ses fonctions de gouverneur de l'Alsace-Lorraine.

D'après les renseignements qui nous parviennent, on ferait bien de n'accueillir cette nouvelle que sous toutes réserves.

Il n'est guère présumable que M. de Manteuffel demande sa retraite, et l'empereur ne donnerait pas suite facilement à une telle demande si elle se produisait.

***

La visite du prince Fritz à Madrid, les avances faites par Alphonse XII à l'Allemagne, ont causé en Espagne une irritation menaçante.

Les derniers incidents de la crise, qui aboutira certainement à l'échec du cabinet libéral, pourraient bien entraîner à brève échéance la ruine de la monarchie espagnole.

***

Le *Courrier du Soir* publie la dépêche suivante :

« Un mouvement manifeste se produit contre l'alliance allemande. »

***

Le *Times* publie la dépêche suivante de Londres :

Je suis en mesure de vous donner des informations précises, puisées à la source la plus sûre, sur certaines conditions de l'accession de l'Italie à l'alliance germanique. La triple alliance a été définitivement constituée par un acte signé au mois de septembre 1882, qui stipule formellement que cette puissance n'est point tenue de joindre ses armes à celle de l'Allemagne si celle-ci était en guerre avec la France. Cette réserve y a été explicitement introduite sur la demande de la majorité du Cabinet Italien. Le seul engagement impératif que l'Italie ait pris a été de respecter l'Autriche à toute éventualité.

***

On lit dans un journal de France :

« Le nom de M. Chevreul, notre éminent savant, va être donné à une rue de Paris.

« Cet honneur lui sera rendu de son vivant. »

Heureusement ! Nous espérons bien qu'on ne le tuera pas avant.

***

Les journaux d'Algérie publient le manifeste suivant, qui leur a été adressé par les députés de l'Algérie au sujet du vote de la Chambre sur les crédits algériens :

Aux Algériens.

La Chambre a repoussé les 50 millions par 249 voix contre 211.

Le projet a été attaqué aujourd'hui par MM. Guichard et Lebaudy avec une partialité et une passion extrêmes. Il a été défendu par M. Waldeck-Rousseau, qui a prononcé un de ses plus admirables discours.

La coalition toute politique et anticoniale qui nous a porté ce coup est composée de toutes les droites, de tous les intransigeants et des amis de M. Ribot.

L'Algérie a subi d'autres assauts dont elle est toujours sortie victorieuse. Nous remercierons demain les amis qui nous ont défendus, surtout le gouverneur et le ministre de l'intérieur, et nous nous remettrons résolûment à l'œuvre.

Vive l'Algérie !

THOMSON, LETTELLIER, MAUGUIN, ETIENNE, DESSOLIERS, TREILLE.

***

Nous apprenons que le gouvernement vient de dénoncer son traité avec la Compagnie générale des allumettes

La seconde période quinquennale avant la fin de laquelle le gouvernement ou la compagnie avait le droit de dénoncer le traité expirait le 31 décembre 1883.

La compagnie exercera son monopole un an encore, c'est-à-dire jusqu'au 1er janvier 1885, à moins d'arrangements nouveaux qui devront être ratifiés par la Chambre et par l'assemblée des actionnaires.

***

La *Pall Mall Gazette*, parlant du caractère des relations internationales, dit que l'ancien principe de « non intervention » parait avoir fait place à l'idéal plus élevé de la fédération des peuples, vers laquelle tendent également le « concert européen », inauguré par M. Gladstone, et « la ligue de la paix », fondée par le prince de Bismarck, et dont la neutralisation des routes maritimes est une autre expression. L'entente anglo-russe, en ce qui concerne les affaires de l'Asie centrale, ainsi que la « ligue anglo-germano-américaine », fondée pour la défense des intérêts commerciaux et des résidents européens en Chine, sont sorties du même principe fécond étendu par-delà les limites de l'Europe.

Inutile de commenter l'article dont nous donnons ci-dessus l'analyse.

***

La *Germania* termine ainsi un article consacré à l'examen de la situation de la politique en Europe :

La raison de cette situation tendue de toute l'Europe nous conduit à considérer l'importance de la religion et de la morale dans la vie intérieure des peuples comme dans leurs rapports internationaux. Depuis vingt-cinq ans il n'existe plus en Europe aucun droit public universellement reconnu.

La sécurité des Etats ne repose que sur la pointe des épées et les peuples s'épuisent en armements qui les ruinent, en armements dont l'idée, il y a vingt-cinq ans, n'aurait pu éclore que dans un cerveau malade. L'Europe est malade aujourd'hui des blessures qui ont été faites au droit.

***

On annonce de St.-Petersbourg que le général Ignatieff va être nommé ministre du commerce.

***

L'*Avenir militaire* annonce que le système, qui paraît devoir être définitivement adopté à bref délai pour l'arme-

ment français serait une boîte s'adapantt sous la culasse mobile du fusil actuel.

La transformation de l'arme serait peu onéreuse et pourrait être effectuée assez rapidement.

On assure que la dépense ne dépasserait pas 6 millions. Nous sommes bien loin maintenant des sommes reconnues nécessaires pour la transformation complète de l'armement.

Nous avons la conviction qu'il n'y aura aucune hésitation à décider l'adoption d'un modèle répondant à tous les désidérata de l'armée, donnant encore au fusil Gras un nouvel avantage sur ceux qui sont actuellement en service dans tous les pays.

L'auteur de l'article, paru dans la *Revue des Deux-Mondes*, compte sur la presse pour défaire ce qu'elle a fait et rendre au soldat la confiance qu'elle lui a enlevée dans son arme.

Nous avons la ferme conviction que l'influence des journaux n'a pas été si grande qu'on le suppose, du moins, dans l'armée où, théoriquement ou pratiquement, on sait à quoi s'en tenir sur les qualités incontestées du fusil actuel qui, au moyen d'une annexe, réunira les conditions essentielles de justesse et de rapidité de tir.

AGENCE HAVAS

Londres, 12 janvier.

On assure que le gouvernement anglais enverra la semaine prochaine des renforts en Egypte.

On nous adresse la lettre suivante, qui donne sur les contrées qui viennent d'être abandonnées des renseignements précieux et permettent de se faire une idée et de cette évacuation qui vient d'être décidée et de l'impossibilité où on est en quelque sorte de mettre cette mesure à exécution :

Caire, le 11 janvier 1884.

Monsieur le Directeur.

. . . . . .

J'ai été deux fois à Khartoum depuis qu'a éclaté l'insurrection du Mahdi et je crois connaître la contrée, comme je crois être au courant des affaires qui s'y peuvent faire.

La question qui, en ce moment, préoccupe le Gouvernement Egyptien, est celle de l'évacuation du Soudan, et l'on dit que le Gouvernement de S. M. Britannique a fortement conseillé à S. A. le Khédive de retirer ses troupes et de reporter la frontière égyptienne à la deuxième cataracte.

Il est aisé de donner un pareil avis quand on ne doit pas encourir la responsabilité de ce qui peut advenir si, enfin de compte, on l'adopte. Nous espérons encore que ce conseil ne sera pas suivi avec autant de désinvolture qu'en apparence au moins on le donne.

Les personnes qui ont tout pouvoir en Angleterre comme en Egypte se sont-elles demandé ce qui résulterait de l'abandon du Soudan, contrée dix fois supérieure en étendue à l'Egypte propre ? Regardons la carte, les provinces du Soudan s'étendent à peu près jusqu'au sud de l'Equateur. Lado, qui se trouve à environ 12 milles de Kartoum, c'est-à-dire à une distance de cette place égale à celle du Caud à Khartoum. Un vapeur quel qu'il soit mettra 25 jours pour aller de Khartoum à Lado, seul point d'où partent les caravanes pour les provinces sud-est, sud et sud-ouest. Pour atteindre le centre de certaines de ces provinces, 25 et 30 jours de marche ne sont pas de trop.

Admettons un instant que tous les vapeurs qui se trouvent disponibles à Khartoum soient affectés dans le but unique de transporter les troupes, les employés du gouvernement et leurs familles de Lado à Khartoum, l'évacuation exigerait plus de six mois et il faudrait un laps de temps au moins égal pour procéder à l'évacuation du personnel militaire ou civil envoyé au Bakr-el-Ghazal.

Il faudra songer ensuite à pratiquer la même opération au Sennar, au Fazoglho, car il est inadmissible de prêter au Cabinet du Caire l'intention de retirer simplement les troupes de Khartoum et d'abandonner le Sud aux soins du hasard. Que deviendra le Darfour contenu encore aujourd'hui par l'attitude énergique de ce jeune et brave Autrichien, Slatin bey ? Cet officier a bien mérité qu'on songe à lui ménager une retraite par le Bahr el Gazal.....

Dans ma connaissance des moyens dont dispose le gouvernement, étant donnée la pratique que j'ai acquise du mode de locomotion particulier au pays, je ne crois pas que moins de 12 mois soient nécessaires pour procéder à une évacuation aussi limitée qu'on voudra la faire.

On veut donc définitivement livrer toutes ces provinces à l'anarchie, sacrifier tout ce qu'elle contiennent, abandonner Khartoum qu'on peut dire fondée par Mohamed Ali et qui renferme aujourd'hui près de 40,000 habitants. n'ayant tous d'autre intérêt que ceux de l'Egypte, et tout cela parce que l'imposteur Mohamed Ahmed a ou peut avoir l'intention de marcher sur cette ville.

Ne vaudrait-il pas mieux, si le Mahdi s'avance, s'opposer avec toute l'énergie possible à cette marche en mettant habilement à profit le temps dont on dispose et non l'employer à demander l'évacuation ?

Abd-el-Kader pacha a souvent vaincu les rebelles au Sennar, Ziegler pacha leur a infligé souvent des échecs et, à moins que leur nombre ne se soit considérablement accru, une attaque de Khartoum par ces bandes ne me paraît pas imminente, et les autorités de Khartoum peuvent empêcher la jonction des révoltés de l'autre côté du Nil blanc avec eux.

Réellement la situation ne me paraît pas aussi désespérée qu'on le dit.

Je compte sur votre impartialité pour accueillir cette communication et donner à ma lettre l'hospitalité dans vos colonnes.

Agréez, etc.....

E. H.

CORRESPONDANCE DU FAYOUM

Medinet El Fayoum, 10 janvier 1884.

Nous n'avons pas eu cette semaine de nouvelles bien importantes à vous adresser. Nous avons eu la visite de S. E. Omar pacha Loutfi, ministre de la guerre, qui est venu ici pour l'enrôlement de 150 bédouins. Ces cavaliers sont arrivés le soir du même jour au Fayoum, on leur avait payé la prime d'engagement. soit deux mille sept cent cinquante livres.

Le 4 du courant, S. E. le Moudir est parti pour le Caire; il n'est rentré qu'hier au soir.

La procédure préliminaire pour l'affaire du Mékémé est terminée, les droits de timbre pour l'expédition du jugement ont été payés par le demandeur, le cheikh Mahmoud Arafé.

Tous le dossier va être transmis au tribunal. Je crois pouvoir vous assurer que S. E. Moukel bey a engagé le demandeur à donner sa démission et l'a informé qu'en cas de refus de sa part, on se verrait forcé de l'envoyer dans un autre Mékémé de la Haute-Egypte. Le cheikh Mohamed Arafé aurait catégoriquement refusé et porté plainte en haut lieu.

La chose la plus importante pour le moment, c'est la présence dans le pays de bandes nombreuses de voleurs qui chaque jour se livrent à quelque nouveau méfait.

Nous espérons que l'autorité pourra disposer sous peu de la force nécessaire pour mettre fin à une situation qui ne laisse pas d'être des plus inquiétantes.

UNE ÉMEUTE D'ARISTOCRATES

Sous ce titre, M. Ch. Longuet, publie dans la *Justice* l'article suivant qui éclairera quelque peu nos lecteurs sur la situation actuelle de l'Isrlande:

Les troubles qui viennent de mettre aux prises l'armée anglaise et les Orangistes, c'est-à-dire les fanatiques de la domination anglaise en Irlande, nous montrent une fois de plus ces hommes d'ordre sous leur vrai jour. Partisans de l'ordre, quand le gouvernement met la force publique au service de leurs priviléges et de leurs intérêts ; perturbateurs effrénés dès que le gouvernement laisse quelque liberté d'action à leurs adversaires dès qu'il abandonne le Privilège à ses propres forces, on ne le soutient plus que mollement.

Voilà, pour ainsi dire, la philosophie de l'émeute de Dromore, dans la province d'Ulster. Nous allons maintenant en expliquer les origines et en résumer les incidents.

Les dépêches ont jeté beaucoup de confusion sur une situation très simple pour ceux qui ont suivi au jour le jour l'histoire de ces derniers mois en Irlande. Il semblerait qu'il ne se fût agi que d'une de ces rixes traditionnelles entre Orangistes, protestants fanatiques, et Nationalistes, ardents catholiques. La rixe ayant pris les proportions d'une émeute, la troupe aurait dû s'en mêler, à la place de la police impuissante ; elle aurait tenté de séparer les combattants, et dans la bagarre il y aurait eu des blessés, peut-être des morts. Naturellement ces victimes ne pouvaient être que des hommes de désordre, des Nationalistes.

A en juger par une correspondance du *Daly News*, qui n'est pas suspect de partialité en faveur des Nationalistes irlandais, les choses se sont passées tout autrement : les Orangistes ayant appelé à la rescousse le ban et l'arrière-ban des districts environnants, se sont trouvés en force, Alors leur audace n'a plus connu de bornes. Depuis longtemps déjà ils supportaient impatiemment la propagande agraire du parti nationaliste. Les derniers succès électoraux des amis de M. Parnell mirent le comble à leur fureur. Ils sentaient que la province d'Ulster, le dernier rempart du *landlordism*, allait lui échapper. Les tenanciers protestants du Nord de l'Irlande commençaient à comprendre qu'il ne s'agissait pas du tout de religion, mais bien d'intérêt, et que leur intérêt était celui des tenanciers catholiques des provinces du Sud et de l'Ouest.

Il fallait donc frapper un grand coup. Depuis plusieurs mois la fédération des sociétés orangistes, dirigée par quelques grands seigneurs d'Irlande, tels que lord Prossmore, lord John et lord George Hamilton, tous deux membres des Communes, avaient entrepris d'empêcher toute manifestation, tout meeting des Homerulers. Elle y avait réussi et sans rien risquer. Chaque fois qu'elle avait menacé d'intervenir et de se substituer au gouvernement dans le cas où il laisserait le champ libre à la propagande agraire, le gouvernement avait cédé à ses menaces, obéi à ses injonctions. Vice-roi, lord Spencer avait chaque fois interdit la réunion projetée.

Cependant ceci avait fini par être critique même en Angleterre. Il était en effet difficile à des libéraux, à moins d'être aveuglés par le parti-pris, de ne pas voir qu'en un cas analogue en Angleterre le gouvernenent aurait tenu une conduite opposée, en un mot qu'il aurait fait respecter la loi, la liberté de réunion, et qu'en cas de besoin il aurait mis les manifestations sous la protection de la force publique.

C'est à la suite de ce mouvement d'opinion en Angleterre que lord Spencer se vit forcé de laisser faire et de laisser passer la démonstration annoncée pour le 1er janvier à Dromore. Et c'est pour donner une sanction éclatante à leurs menaces répétées que les Orangistes, armés jusqu'aux dents, se sont rués sur cette manifestation pacifique et légale ; que, sourds aux conseils, aux appels désespérés de leur « grand Maître » local, le colonel Stuart Knox, ils l'ont poursuivie pendant plus de deux kilomètres, hors de la ville. C'est pour montrer mieux encore le respect inné de tout homme d'ordre pour la loi que, au moment où le magistrat, se décidant enfin à tempérer leur zèle, leur lisait le *riot act*, ils se lançaient, par une charge furieuse, à travers les rangs des troupes qui les séparaient méchamment de ces abominables Nationalistes, au lieu de les aider humainement dans une œuvre de pieuse extermination.

Pour venir à bout de ces forcenés défenseurs de l'ordre, il ne suffit pas de leur donner une seconde lecture de la loi martiale. Il fallut les faire charger, à leur tour, par les fusiliers à la baïonnette, les faire charger au sabre par les hussard et les lanciers, à travers haies et fossés.

Cette émeute de fanatiques et d'aristocrates avait été précédée de provocations claires et directes. Par exemple, lord John Hamilton avait dit, quelques instants auparavant, au meeting orangiste : « Puisque le gouvernement refusait de les aider, ils s'aideraient eux-mêmes.. Ils montreraient qu'ils savaient comment, s'il plaît à Dieu ! » D'autres orateurs, moins parlementaires, avaient fait appel à la violence. Le frère du précédent, lord George Hamilton, avait dit : « Si l'emploi de la force devient nécessaire, toute la province d'Ulster se lèvera pour la loi, pour l'ordre et pour l'Angleterre ! »

L'ordre, la loi, on sait ce que cela veut dire. Un autre avait proclamé qu'ils ne se soumettraient jamais au régime du *home-rule*, de l'autonomie fédérale et qu'elle ne pourrait leur être imposée que par la défaite après une guerre civile ou « les Parnell, les yankees demi-sang, les repris de justice *(ticket of leane men)*, etc., etc., auraient triomphé. »

Un autre enfin, plus maladroit, avait annoncé que la prochaine extension de la franchise électorale, si elle s'appliquait à l'Irlande, allait porter le dernier coup au loyalisme, c'est-à-dire, sans euphémisme, à une tyrannie odieuse et meurtrière dont tout esprit élevé, tout cœur généreux voit avec joie s'approcher la destruction.

CHARLES LONGUET.

FAITS LOCAUX

Il est peu charitable de rire du malheur d'autrui, aussi telle n'est pas notre intention. Il nous paraît cependant permis, sans déroger aux sentiments de compassion dus à l'infortune, de signaler une lettre publiée hier par le *Phare d'Alexandrie*, lettre dans laquelle M. Adolphe Cutajar relate un vol commis à son préjudice. C'est un malheur ou un accident qui peut arriver à tout le monde, mais ce qui cesse de tomber dans le domaine public est la façon dont M. Cutajar raconte l'attentat dont il a été victime.

« Il y a trois nuits, dit-il, à 1 h. du « matin, au moment où je rentrais « chez moi, rue de la Colonne « Pompée, près du nouveau collège « Italien, je vis sortir d'une ruelle « obscure près de la brasserie des « *Trois-Colonnes*, DEUX INDIVIDUS QUI ME « FIRENT NAITRE DES SOUPÇONS A CAUSE « DE LEURS ALLURES MYSTÉRIEUSES *(sic)*.

« Aussitôt qu'ils m'aperçurent, ils « se jetèrent sur moi et, menaçant de « me tuer, ils me dépouillèrent de ce « que j'avais, soit 11 napoléons en « or et 20 piastres, après quoi ils « prirent la fuite avec précipitation. »

Nous sommes forcés d'avouer par ce qui précède que les soupçons de M. Cutajar ne manquaient pas d'un certain fondement.

***

M. Scevalloz, qui depuis onze ans dirigeait la fabrique d'Abou-Kourgas (Haute-Egypte), appartenant à la Daïra Sanieh, vient, à la suite d'un deuil de famille, de quitter l'Egypte.

Avant son départ, M. Scevalloz a été reçu par S. A. le Khédive qui désireux de récompenser ses bons et loyaux services, lui a conféré la croix d'officier de l'ordre de l'Osmanieh.

***

C'est par erreur que nous avons annoncé que les magasins de M. Schutz avaient été incendiés.

M. Schutz n'a pas de magasin.

Ce sont les magasins de M. P. Sudreau seuls qui ont été atteints.

AVIS

A MM. les AVOCATS et HOMMES D'AFFAIRES

Le Tableau de Roulement du Service

DU

TRIBUNAL MIXTE DU CAIRE

pour l'année Judiciaire 1883-84.

EST EN VENTE

à la LIBRAIRIE de Mme J. BARBIER

PRIX : 1 ane

VARIÉTÉ

JANVIER (1)

La vapeur de l'huile incommode le père ;
On pourrait sortir la petite lampe
Et ouvrir les valets. La lueur du matin
Regarde déjà à travers le vantail.
Oh ! voyez donc comme froid et rouge,
Janvier se tient sur les arbres !

Il dit : « *Je suis un homme aimable,*
« L'étoile au ciel me sourit ;
« Elle brille de contentement et de plaisir ;
« Et quand elle doit partir, elle en a de regret ;
« Elle me regarde longuement,
« Et elle reviendra de bonne heure.

« Et, en attendant, sur la montagne et dans la (vallée,
« Comme il y a un scintillement universel !
« Partout de la neige et de la neige.
« Tout s'est arrangé à mon honneur,
« Et où je marche, dans toute l'étendue de la cam- (pagne,
« Les routes sont battues et les ponts sont dressés. »

Il dit : « *Je suis un homme de froidure,*
« Je porte une casaque où l'air se joue ;
« J'ai des joues roses jusqu'aux oreilles,
« Un œil clair et de la brume dans les cheveux ;
« Pas d'engelures ni de douleurs dans les membres ;
« Et partout où je marche, la neige craque. »

Il dit : « *Je suis un homme adroit* ;
« Regarde comme je sais soupoudrer de sucre !
« Je souffle, et voilà que cela pend aux buissons
« Et que cela se balance aux frêles bouleaux.
« Le confiseur, de sa main habile,
« Pour or et biens, ne pourrait pas en faire autant.

« Maintenant, regarde aux carreaux de vitre,
« Et comme je sais buriner des images !
« Voici une fleur, si cela t'est agréable ;
« Ici tu as toute une forêt de sapins.
« Le printemps n'en pourrait pas en faire la moitié,
« Ce n'est pas tout de mettre les choses en couleur. »

Il dit : « *Je suis un homme fort,*
« Et que quelqu'un me maîtrise, s'il le peut.
« Le garde forestier grelotte à la chasse ;
« L'auge de l'abreuvoir se congèle, le chêne craque ;
« Le soleil, avec sa face ronde,
« N'a pas le cœur de se montrer. »
C'est vrai, on ne sait pas quelle vie il mène,
Ni où il reste tous les matins ;
Plus la nuit est longue, plus le jour tarde ;
Et il n'en dort que beaucoup mieux ;
Et ferait-il nuit jusqu'à dix heures,
Il ne viendrait que sur le coup d'onze heures.

Non, aurait-il entendu ? Le voici qui vient ;
On croit que tout brûle et est en feu !
Il se tient dans la froide athmosphère du matin ;
Il se balance dans la rouge vapeur du brouillard.
Voyons, souffle un peu sur les carreaux de vitre,
C'est pour qu'on y puisse mieux voir.

Le brouillard monte et descend,
Et le soleil combat sans relâche.
Le voilà qui a le dessus. Tout au loin,
Il brille de son éclat et de sa splendeur.
Oh ! regarde comme il inonde les toits ;
Regarde comme il resplendit à la fenêtre de l'église

Janvier place son bras sur sa hanche,
Il secoue son chapeau et se lance dans les airs.
Janvier dit : « Je n'ai pas peur de toi ;
« Viens, si tu veux, lutter avec moi.
« Parions que tu en auras bientôt assez,
« Et que tu ne t'en vanteras pas auprès de ton (petit garçon. »
Oui, ce serait assez gentil et avenant comme cela,
On se plaît si bien dans la chaude chambrette.
Mais plus d'une femme, que Dieu ait pitié d'elle !
Prend son enfant nu dans ses bras ;
Elle n'a rien pour lui couvrir les membres,
Et l'emmaillote dans son tablier.

Elle n'a pas de bois et n'a pas de pain ;
Elle s'asseoit et se plaint au bon Dieu ;
Elle grelotte, tandis que son chagrin se fond
En larmes sur son cœur de mère.
C'est que Janvier est un homme dur,
Il ne s'intéresse pas à la pauvreté.

Va, porte à la pauvre Lise Fischer
Un petit sac de farine, une chemise blacnhe ;
Prends également une falourde ou deux,
Et dis-lui qu'elle vienne aussi chez nous
Chercher de la galette, quand je mettrai au four,
Et maintenant, mettez tout doucement la table.

1 *Der Jenner.* — J. P. Hebel's, *Allemannische Gedichte.* (Traduction littérale par C. Moll.)

Pour Paraître le 20 Janvier :

LA JURISPRUDENCE

JOURNAL JUDICIAIRE

PARAISSANT TROIS FOIS PAR SEMAINE

au Caire, à Alexandrie et à Mansourah.

Abonnement : 25 fr. par an.

BUREAUX { Au Caire, rue de l'Ancien Tribunal.
A Alexandrie, A. M. Mortini, rue de la Poste Egyptienne.

MAISON FONDÉE EN 1865.
G. Süssmann.

LUNETTERIE 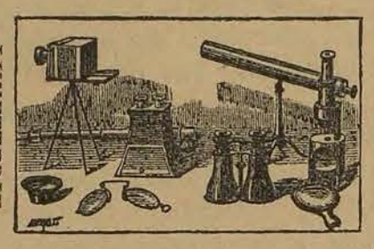 OPTIQUE

FOURNISSEUR de LL. AA. les PRINCESSES
DE LA
FAMILLE KHÉDIVIALE
LE CAIRE — RUE MOUSKY

Lunettes et Pince-nez, Or, Argent, Nickel, Ecaille et buffle, Verres, Etuis, Jumelles, Longues-vues, Microscopes, Loupes, Niveaux, Boussoles, Baromètres, Thermomètres, Aréomètres, Hygromètres, Instruments de précision d'Electricité de Mathématiques, de Physique d'Arpentage et de Nivellement.

Réparations dans les 24 heures.

On se charge de l'expédition par poste de toute commande.

BOULANGERIE KHÉDIVIALE
G. Garucko et Economo
FOURNISSEURS DE S. A. LE PRINCE HASSAN PACHA

Tous les jours,
Pain Français, Allemand, Anglais et Grec.

PAIN AU LAIT
ET
BISCUIT POUR CAFÉ ET THÉ
à côté de M. Parvis, à l'arbre, entrée par la rue du Mouski.
D. 207.

COGNACS & FINES CHAMPAGNES
de Gabriel Cruon fils et Cie
COGNAC
Dépôt pour la vente en gros :
CHEZ DANIEL WEIL
A ALEXANDRIE ET AU CAIRE
AGENT GÉNÉRAL POUR L'EGYPTE
On trouve en stock des cognacs de 1875, 1870, 1865, 1860, 1854, 1838, 1830, 1805.

Imprimerie Franco-Egyptienne
J. SERRIÈRE
RUE DE L'ANCIEN TRIBUNAL, AU CAIRE

Spécialité d'Imprimés pour Administrations

Fournisseur
DE LA
COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL MARITIME DE SUEZ

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES LITHOGRAPHIE, TYPOGRAPHIE

Grand Choix de Caractères entièrement neufs
FRANÇAIS, GRECS ET ARABES
AFFICHES DE TOUTES GRANDEURS

RUSSER ET Cie
MAISON DU CAFÉ DE LA BOURSE
au 1er étage.

HORLOGERIE
GROS et DETAIL
Médailles d'or et d'argent à l'exposition universelle de Paris en 1878.

REPARATIONS
de tous genres de montres, soit chronomètres, Grandes Sonneries, Répétition à minutes, Pendules, etc, etc.
Promptitude dans les réparations
A PRIX MODÉRÉS
n. *21.*

ANTONIO VERONESI
Maison fondée en 1853
Dépôt d'horlogerie, bijouterie et joaillerie
Avec atelier annexé pour réparations de montres et tout travail d'orfèvrerie et joaillerie.
Mouski, au commencement de la rue neuve.

BRASSERIE A.-BOHR
AU CAIRE
BIÈRE DE BAVIÈRE

CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN
SOCIÉTÉ ANONYME
Au Capital de francs 80,000,000
Siège Social au Caire.
Prêts hypothécaires à long terme, remboursables par annuités calculées de manière à amortir la Dette en 10 ans au moins, 50 ans au plus.
Prêts hypothécaires à court terme, remboursables avec ou sans amortissement.
Ouvertures de Crédit sur hypothèque.
Prêts sur nantissement.
Dépôts de fonds en compte-courant
Dépôts de valeurs sans frais.

ADMINISTRATION
DES
PAQUEBOTS - POSTE KHÉDIVIÉ

Service provisoire pendant la durée des mesures Quarantenaires actuelles.

Ligne hebdomadaire sur la Grèce et la Turquie
Départ d'Alexandrie chaque Mercredi, à 10 heures a. m., pour Constantinople avec escale au Pirée, Smyrne, Mételin, et les Dardanelles.
N.B.—Les passagers à destination de la Grèce seront débarqués au Lazaret de Délos.

Ligne bi-mensuelle de la Mer Rouge et de la côte de Saumalie : Départ de Suez le Vendredi de chaque deux semaines, à partir du 4 janvier, pour Djedda, Souakin, Massaoua, Hodeïda, Aden, Zeïla et Berbera.
Alexandrie, le 1er janvier 1884.

MAISONS RECOMMANDÉES

Cèbe Tabacs, Cigares et Cigarettes de toutes provenances. Vente des journaux d'Europe et du *Bosphore Egyptien*, du *Phare d'Alexandrie* et de *l'Egyptian Gazette.*

Restaurant-Club Tenu par Sudreau. — Service à la Russe. — Salons et cabinets particuliers. — Cave de premier ordre.

Md Korchid et Fischer Selliers et Carrossiers ont l'honneur d'informer le Public, qu'ils ont ouvert un magasin, Boulevard Abdul Haziz, près le Tribunal, de tous les articles de carrosserie, de sellerie, d'écurie et de pansage. Genre français et anglais. — Ces marchandises sont de notre propre fabrication, ce qui nous permet de les offrir, à notre clientèle, à des prix très-modérés.— Voitures Neuves et Échange.

Walker et Cie Seuls représentants de la maison Allsopp's pour les bières anglaises. Fournisseurs de l'armée d'occupation. Conserves, vins et spiritueux.

Esson et Cie 12 Place de la Bourse — MARSEILLE. — Commissionnaires, Transit, Transports Maritimes. — Service Spécial pour l'Egypte, par les vapeurs réguliers et navires a voiles, départs de Marseille chaque quinzaine. — Commission, transports à forfait, ventes et achats. — *N.B.* — Nous recommandons à nos clients d'Egypte d'indiquer spécialement à leurs expéditeurs qu'ils dirigent leurs envois à notre adresse directe : *Esson et Cie*, et en *Gare Marseille*, en ayant soin de réclamer l'application des tarifs les plus réduits sur les chemins de fer.

Hôtel de la Grande-Bretagne Ancien hôtel Royal, Esbékieh. Tenu par *J. Guerrier.* Chambres et nourriture à des prix très-modérés.

Roberto Fatta COMMISSIONNAIRE Jardin de l'Esbékieh, Maison Sutherland.

Franc M. Cortesi Dépôt Général de Cigares, Cigarettes princesses. Maison près du café de la Poste. En face le jardin de l'Esbékieh.

G. Garucko et Economo Boulangerie Khédiviale, à côté M. Parvis, entrée rue du Mousky.

A. Albertini Alexandrie et Caire. Dépôt de bière de Steinfeld et de Bavière. Esbékieh vis-à-vis Hôtel Royal.

Leçons de langue anglaise. Cours du soir à 1 £ par mois. Trois fois par semaine. S'adresser aux bureaux du Journal.

J. Hadjès Pharmacie Egyptienne (Esbékieh). — Produits chimiques et pharmaceutiques des premières maisons d'Europe. **Service de nuit.**

Ch. Chiaramonti a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient d'ouvrir le nouveau Café de France, près l'Eldorado.

P. Ayer, Graveur, Dessinateur, Horlogerie, Bijouterie, chiffres et timbres, etc., près les magasins Dracatos et Cie, Ezbékieh.

Pietro Romoli Dépôt de GLACES et de papiers peint. — Ameublements et décorations. — Place de la Bourse, maison de l'Hôtel d'Orient.

Eau Minérale de Vals, **Source la Favorite** à prix réduits— Représentant Général pour l'Egypte : **Emile Dol**, à Alexandrie.

Hôtel International, Boulevard Clot bey, tenu par **M. Marchenay,** nouveau propriétaire. Cet établissement, situé dans un des meilleurs quartiers du Caire, se recommande par son confortable et ses prix modérés. Grands et petits appartements. Chambres meublées à d'excellentes conditions.

Ch. Jacquin Coiffeur, fournisseur de Son Altesse le Khédive. — Grand assortiment d'objets d'étrennes.

P. Lormant Fermier des annonces du *Bosphore Egyptien.* On traite à forfait pour toutes espèces d'annonces, réclames, etc

M. Boni Chapellerie place de la Bourse, **Chapeaux** de Londres et de Paris.

Grand Hôtel des Bains à Hélouan Horaire du Chemin de fer du Midan : 9 h., 11 h. 30, 6 et 9 h. 15. De Hélouan : 7 h. 30, 10 h. 20, 3 h. 30 et 8 heures.

Schneider Pâtissier Confiseur, Esbékieh.— Bonbons fins, liqueurs des Iles, Fournisseur pour Bals et Soirées.

Hôtel d'Orient place de l'Esbékieh au Caire. Hôtel de 1re classe, se recommande par sa bonne situation et le confortable de ses appartements. Cuisine et service soignés. Omnibus à tous les trains. — Prix modérés.

Cugini Praga Application et Fabrication d'Asphalte naturelle et Lave métallique pour trottoirs, terrasses et écuries.

Tano Esbékieh. — Antiquités, Objets d'art, Tapis d'orient, Chinoiseries, Meubles arabes.

Al Progresso **Jannuzzo et Tabegno**, Esbékieh. — Vêtements sur mesure. Prix très modérés. — Etoffes françaises et anglaises

G. Ombra Grands assortiments de **Meubles dorés** et réparations

A. Laneuville Ex-argentier de la maison Khédiviale— Dorure, Argenture et Réparations en tous genres. — Maison Kantara El-Dick.

N. Conte Mordo et Co Représentants-Commissionnaires.—Opérations de Douane. Recouvrements et encaissements. — Esbékieh, route N° 1.

Messageries Centrales

TRANSPORTS POUR TOUS PAYS

Opérations de Douane

COMMISSION-REPRÉSENTATION
ASSURANCES

Maison Fondée en 1878

D. ELEFTHERION

89, Rue Sésostris, ALEXANDRIE — *Rue du Mouski,* LE CAIRE

n. 58.

Carreaux Céramiques
DE
BOCH Frères, *Maubeuge*

Pour demandes et renseignements s'adresser à

E. J. FLEURENT
Seul Agent pour l'Egypte
Dépot à Alexandrie

F. LABBE agent A PORT-SAID

JEAN MALEK
Maison Fondée en 1866.
FACTEUR, ACCORDEUR de PIANOS
CHANGEÉ et REPARATIONS

VENTE, ACHAT ET LOCATION
DE PIANOS

Esbékieh, route N° 56 — Caire.
D. 250

Le Caire, Imp. Franco-Egyptienne.